

**De:** patrick Simard [patrick.simard@crd-mauricie.qc.ca]

**Envoyé:** 27 avril 2004 10:09

**À:** 'SUZANNE.BOUCHARD@BAPE.GOUV.QC.CA'

**Objet:** Gazoduc Bécancour

Bonjour Mme Bouchard,

Vous trouverez ci-joint le document de présentation du mémoire du CRE Mauricie concernant le Gazoduc Bécancour.

En ce qui concerne la proposition que nous avons faite concernant l'acquisition des îles par le promoteur pour les préserver, nous avons identifié quelques exemples. Cependant, nous ne savons pas si tous ces exemples résultent de mesure de compensation concernant un projet précis.

1. La dune de Bouctouche, Nouveau-Brunswick

<http://www.irvingecocenter.com>

2. Wal-Mart Saint-Constant, Québec

Construction d'un marais pour compenser la perte du marais occasionnée par la construction du commerce.

Pour plus de détails :

Jean-Pierre Lamoureux  
Dimension Environnement  
174 route 338  
Les Côteaux, Qc, J7X 1A2  
(450) 267-4853  
[de@rocler.com](mailto:de@rocler.com)

3. Le programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec permet à différents organismes des régions affectées par un projet de faire l'acquisition de certains milieux pour les protéger et même les améliorer (gain environnemental).

Espérant que ces informations pourront vous être utiles, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Patrick Simard, directeur**

Conseil régional de l'environnement Mauricie

3450, boul. Royal, bureau 200

Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3

Courriel : [cremauricie@crd-mauricie.qc.ca](mailto:cremauricie@crd-mauricie.qc.ca)

Site web : [www.cre-mauricie.com](http://www.cre-mauricie.com)